



Relevé de décisions du Comité Directeur

15 décembre 2018 – PARIS – CNOF

Membres du CD :

Présents : Joël DHUMEZ, Président,
Isabelle BAUDEAN, Gilles LE DUGOU, Thierry MARDARGENT, Yvon NUGEL, Rodolphe REDON, Philippe SUISSSE, Céline DAUL MECHOUAR, Geneviève PETEY, Isabelle COQUIARD, Alain SZENICER, Sarah TRIBOU, André MONROCHE

Absents excusés : Virgile RENAUDIE, Marlène CIESLIK, Nicolas METAY, Alice DE ROBILLARD, Christine DE PESTEL, Virginie LANNIER, Liliane LAURENT, Stéphane MUNOZ

Invités : Guillaume LIVONNEN

Début de séance: 10h00

Le Comité Directeur de la Fédération française de SAVATE boxe française & D.A, lors de la séance du 29 septembre 2018 à Paris, après avoir délibéré,

DÉCIDE

➤ Approbation du CR du CD du 29-09-2018 – Annexe 1

Approuvé à l'unanimité

1. Divers (M. Guillaume LIVONNEN)

1.1. Présentation du plan de formation de bénévoles

Présentation d'une méthodologie pour commencer la formation des bénévoles.

1.2. Dissolution du comité bi-départemental du Drôme/Ardèche de Savate

Approuvé à l'unanimité

2. Modification des règlements

2.1. Règlements médicaux (M. SZENICER Alain) – Annexe 9

Alain SZENICER expose les propositions de mise à jour des règlements médicaux (Annexe 9 pages 1 à 31). **Approuvé à l'unanimité**

2.2. Demande de Rodolphe REDON, proposition de précisions autour de la réglementation de la compétition SAVATE PRO (cahier n°7 du mémento – règlement compétition page 50) – Annexe 10

- En France la savate pro est accessible aux tireurs qui peuvent justifier d'au moins un combat effectif à leur actif aux championnats de France Elite A. Lors de gala ils seront opposés à des combattants d'autres disciplines pieds-poings ayant concouru au plus haut niveau de leur

discipline. Seuls les tournois et la mise en jeu de ceinture et leur défense bénéficient d'un règlement particulier. **Approuvé à l'unanimité**

- Lors d'organisation des demies-finales Elite A et Finales Elite B, la possibilité est offerte d'ajouter soit des combats Elite et/ou un seul combat Savate Pro, jusqu'à un maximum de 9 rencontres. **Approuvé à l'unanimité**

3. CNSP

3.1. Extrait de la page 10 de la convention d'organisation du SAVATE PRO TOUR - Annexe 14

L'organisateur s'engage à verser des primes aux sportifs. Le montant de ses primes ne pourra pas être inférieur à, et pour : le vainqueur = 5000 euros, le finaliste = 2000 euros, les demi-finalistes = 500 euros. **Approuvé à l'unanimité**

4. Divers

Prévisions travaux fédération (climatisation)

Etant donné l'agencement et les nombreuses vitres qui composent le siège fédéral, en période estivale les conditions de travail sont parfois compliquées.

Le Président propose la mise en place d'une climatisation et demande l'avis au CD pour lancer des devis et la réalisation des travaux. **Approuvé à l'unanimité**

Fin 12h48.

Le Président



Joël DHUMEZ

Le secrétaire général



Philippe SUISSE